

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique	517

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le régime cadre n°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre SA 40391 relatif aux aides à la RDI pour la période 2014-2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 approuvant le Plan régional pour l'industrie du futur,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant

le plan « Ensemble pour innover : la Région aux côtés des entreprises pour stimuler la compétitivité »,

VU la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019 approuvant le plan de prévention et de gestion des déchets auquel est annexé le plan d'action économie circulaire,

VU la délibération du Conseil régional en date des 15 et 16 octobre 2020 approuvant la feuille de route microalgues,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Soutenir les pôles de compétitivité, structures d'animation de filière, centres techniques et technopoles avec un objectif renouvelé d'efficacité au service des entreprises

ATTRIBUE

une adhésion à l'association France Energies Marines pour l'année 2020 par une cotisation de 1 800 € TTC (AE),

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 1 800 €,

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention n°2020_00686 présenté en 1.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une subvention de 250 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 580 000 € TTC à ADN Ouest pour la mise en œuvre de son plan d'actions en 2021,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention cadre présentée en 1.1 annexe 2,

APPROUVE

les termes de la convention attributive présentée en 1.1 annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à les signer,

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 146 000 € TTC à l'association BLUE LAB (44) pour la mise en œuvre de son plan d'actions 2020-2021,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 1.1 annexe 4,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

APPROUVE

les termes de l'avenant modificatif à la convention n°2020_00386 avec Proxinnov relatif au soutien au plan d'actions 2020 de l'association figurant en 1.1 annexe 5,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une subvention de 32 500 € (AE) sur une dépense subventionnable de 65 000 € TTC à Atlanpole pour la conduite d'une étude de faisabilité relative à la filière microalgues,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 1.2 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 58 750 € sur une dépense subventionnable de 159 923 € HT à Jessica France pour déployer sur la Région le programme CAP'TRONIC sur le second semestre 2020,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1.2 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 195 750 € sur une dépense subventionnable de 781 500 € TTC à Angers Technopole pour déployer sur la Région le programme SélanC sur trois ans,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1.2 annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

APPROUVE

les termes de l'avenant modificatif à la convention n°2020_03300 avec We Network relatif au soutien au plan d'actions 2020 de l'association figurant en 1.2 annexe 4,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une contribution statutaire de 486 251 € (AE) aux budgets d'Atlanpole et d'Atlanpole Biothérapies,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

2. Accompagner les actions collectives pour contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

APPROUVE

les termes du cahier d'acteur relatif au projet d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne présenté en 2.1 annexe 1 et qui sera versé au débat public,

3. Soutenir des manifestations à caractère économique liées à des filières

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 689 423 € HT à API (44) pour l'organisation de l'événement Digital Change en 2021,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 3 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

AUTORISE

pour le dossier DATA NANTES (n°2020_04996), la modification du budget subventionnable dans la délibération du programme 517 "Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique" de la Commission Permanente du 30 avril 2020, conformément au rapport, pour un montant de 130 000 € TTC.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Groupe LREM absent lors du vote.

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs